



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 15 mai 2025

Président : Monsieur Gabriel ISSALYS, Maire

Nombre de membre : en exercice : 13 – présents 11

Quorum : atteint

Présents 11 : Mesdames Claudine BOSC, Brigitte COMBOUL, Sylvie LESTRADE, Pauline GAYRARD
Messieurs Florent CAPELLE, Fernand CASTANIER, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS

Absents excusés 2 : Madame Laurence LE CAM
Monsieur Guillaume BOUSQUET

Secrétaire : Madame Pauline MELAC

N° délibérations	Descriptif	Adoptée
2025-017	Ouverture enquête publique pour cessions anciens chemins ruraux	X
2025-018	Cession parcelles au Théron	X
2025-019	Demande attribution fonds de concours à la CCCM pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'atelier communal et local de chasse.	X
2025-020	Attribution projet photovoltaïque au sol à la SCIC EnerCOA	X

Date d'affichage : 21/05/2025

Date de Publication : 21/05/2025

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 15 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de convocation : 4 mai 2025

Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION

Ouverture enquête
publique pour cession
anciens chemins
ruraux.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture par voie
dématérialisée.

Et publication
ou notification du : 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq

et le quinze du mois de mai à 20 heures 30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Brigitte COMBOUL, Pauline GAYRARD, Sylvie LESTRADE.

Messieurs Florent CAPELLE, Jean-Michel COSTES, Laurent CARLES, Fernand CASTANIER, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

Absents excusés 2 : Mme LE CAM Laurence, Monsieur Guillaume BOUSQUET.

Secrétaire : Mme Pauline GAYRARD

A la demande d'administrés de la commune, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir une enquête publique pour l'aliénation d'anciens chemins ruraux sur différents secteurs de la commune.

- La Tour du commandeur : ancien chemin entourant la propriété de Gilbert Cabaniols représentant la Société Reberty Village.
- Servayrés : portion d'un ancien chemin jouxtant la grange transformée en habitation de Mme DELLUS Sandrine.
- Gipoulou : chemin d'accès à la propriété de Monsieur REGIS Alexandre.
- Les Planèzes : ancien chemin transversant les parcelles de M. LESTRADE Nicolas.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la désaffectation des anciens chemins susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L-610-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents dossiers et plans et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- ✓ Décide d'ouvrir une enquête publique préalable à l'aliénation pour la cession d'anciens chemins ruraux, en application de l'article L161-10-du code rural.
- ✓ Charge, Monsieur le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre cette procédure.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture
012-211201611-20250515-202505_017-DE
Reçu le 22/05/2025

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 15 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de convocation : 4 mai 2025

Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION

**Cession parcelles au
Théron.**

L'an deux mille vingt-cinq

et le quinze du mois de mai à 20 heures 30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Brigitte COMBOUL, Pauline GAYRARD, Sylvie LESTRADE.

Messieurs Florent CAPELLE, Jean-Michel COSTES, Laurent CARLES, Fernand CASTANIER, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

Absents excusés 2 : Mme LE CAM Laurence, Monsieur Guillaume BOUSQUET.

Secrétaire : Mme Pauline GAYRARD

Suite à la demande des futurs acquéreurs de la maison située 85 route de Mousset Le Théron, monsieur le Maire propose au Conseil municipal de céder des parcelles de terrains à proximité de la propriété (AO 603 accès maison – AO 604 emplacement du mur de soutènement -AO 600 parcelles au-dessous du chemin). Il précise que ces parcelles desservent uniquement la propriété AO 602 et qu'elles n'ont aucune utilité publique.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de céder ces parcelles aux futurs acquéreurs pour une surface totale de 531 m2 au prix de 1500 €

AO 603	184 m2
AO 604	40 m2
AO 600	307 m2
- Demande à monsieur le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre cette procédure et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Gabriel ISSALYS

*Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture par voie
dématérialisée*

*Et publication
ou notification du : 20 mai 2025*

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du **jeudi 15 mai 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de convocation : 4 mai 2025

Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION

**Demande attribution
Fonds de concours à la
Communauté de
Communes Conques-
Marcillac - Réalisation
d'une centrale
photovoltaïque en
toiture de l'atelier
communal et local
chasse.**

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture par voie
dématérialisée

Et publication
ou notification du : 20 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq

et le quinze du mois de mai à 20 heures 30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Brigitte COMBOUL, Pauline GAYRARD, Sylvie LESTRADE.

Messieurs Florent CAPELLE, Jean-Michel COSTES, Laurent CARLES, Fernand CASTANIER, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

Absents excusés 2 : Mme LE CAM Laurence, Monsieur Guillaume BOUSQUET.

Secrétaire : Mme Pauline GAYRARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un des projets de production d'énergies renouvelables inscrits au budget 2025 est éligible au fonds de concours de la Communauté de Communes de Conques-Marcillac.

Pour solliciter la délivrance de ce fonds de concours, la commune doit adresser un courrier au Président et joindre la délibération faisant apparaître le plan de financement des travaux. Il rappelle que le montant maximum attribué est de 50 000 € sous réserve de représenter 50 % du reste à charge de la commune.

Il présente la synthèse des rapports réalisés par les bureaux d'études, et principalement IB2M relatifs à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'atelier communal et du local de chasse, et propose le plan de financement ci-après :

Montant de l'investissement HT :	60 256,00 €
Fonds de concours CCCM :	30 000,00 €
Autofinancement commune :	30 256,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le plan de financement proposé ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à solliciter le fonds de concours de la CCCM pour un montant de 30 000 €.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du **jeudi 15 mai 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de convocation : 4 mai 2025

Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION

**Attribution projet
photovoltaïque au sol à
la SCIC EnerCOA.**

*Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture par voie
dématérialisée*

*Et publication
ou notification du : 20 Mai 2025*

L'an deux mille vingt-cinq

et le quinze du mois de mai à 20 heures 30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Brigitte COMBOUL, Pauline GAYRARD, Sylvie LESTRADE.

Messieurs Florent CAPELLE, Jean-Michel COSTES, Laurent CARLES, Fernand CASTANIER, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

Absents excusés 2 : Mme LE CAM Laurence, Monsieur Guillaume BOUSQUET.

Secrétaire : Mme Pauline GAYRARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Mouret a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif EnerCOA en vue de l'installation d'une centrale solaire sur des parcelles situées sur la commune.

Il précise que cette manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, moyennant une redevance annuelle, et que la publication de cette information dans les formes prévues par l'article du CG3P cité ci-dessus n'a fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt concurrente avant son échéance le 7 avril 2025.

Il mentionne également que la production d'énergies renouvelables est une composante du programme de la mandature en cours, et propose aux membres du Conseil municipal de retenir la manifestation d'intérêt spontanée formulée par la SCIC EnerCOA.

Cette acceptation, sous réserve de l'obtention par ladite société des autorisations administratives pour réaliser cette opération, entraîne au fur et à mesure de l'avancement du projet la commune de Mouret à :

- Adhérer à la SCIC EnerCOA et en accepter les statuts.
- Participer au financement de l'investissement sous forme de comptes courants d'associés (CCA)
- Facultativement, désigner un représentant de la commune au sein de la SCIC EnerCOA.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

DÉCIDE sous les réserves précitées :

- de retenir la manifestation d'intérêt spontanée formulée par la SCIC EnerCOA,

- d'approuver les statuts de la SCIC EnerCOA,
- d'adhérer à la SCIC EnerCOA et de souscrire 15 parts sociales de 100 € chacune,
- de conclure une convention de comptes courants d'associés (CCA) avec la SCIC EnerCOA pour un montant de 50 000 €,
- de désigner Monsieur Hubert Fontaine comme représentant de la commune au sein de la SCIC EnerCOA.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

